

Règlement du « Concours de Nouvelles » de Josselin 2024



La médiathèque de Josselin « Yvonig Gicquel » organise

son 7^{ème} concours d'écriture de nouvelles du 15 juillet 2024 au 31 novembre 2024.

Ce concours est **ouvert** à toute personne **majeure (avoir 18 ans à la date de clôture du concours)**, à l'exception des responsables de la médiathèque, des membres du jury et de leurs familles proches.

Article 1 - La participation au concours est gratuite.

Chaque auteur ne peut présenter qu'un seul texte correspondant aux critères suivants :

- Être **écrit en français** contemporain,
- Posséder un **titre**,
- Ne contenir **ni illustration, ni note** de bas de page,
- Respecter la **forme de la nouvelle*** (pas de poésie, de récit de voyage, d'essai...),
- Avoir une **longueur maximale de 7500 caractères (espaces compris) soit environ 1160 mots** sur 4 pages,
- Être composé en **Arial 12 pt. Interligne 1,5.**

Le **genre littéraire est libre** : réaliste, historique, psychologique, policier, science-fiction, fantastique, etc. Tout texte présentant des propos injurieux, discriminatoires, racistes, homophobes, etc., sera écarté.

Le non-respect des règles précédemment citées entraînera la disqualification de la nouvelle. Les qualités de narration et d'imagination seront des critères essentiels pour l'attribution des prix. Le jury tiendra compte de la correction de la langue française (syntaxe, orthographe...). Toute nouvelle hors sujet, sera éliminée.

Article 2 – Thème : Le texte doit comporter :

1. Dans la première phrase, l'expression « **Je ne le ferai pas tous les jours** »
2. Dans la dernière phrase, l'expression « **l'intelligence artificielle n'aurait pas fait mieux** »

L'auteur qui soumet une nouvelle au concours assure expressément à l'organisateur que l'œuvre soumise n'est **en aucune sorte un plagiat** et qu'il en est le véritable auteur.

Article 3 - Tout texte ne répondant pas à ces critères sera rejeté sans être évalué.

Article 4 – La date limite d'envoi des textes est le 30 novembre 2024 à 23 h 59. Le texte devra obligatoirement être envoyé à mediatheque@josselin.com sous la forme d'un fichier texte (Word, Open Office ou équivalent, pas de PDF) et accompagné du bulletin d'inscription dûment complété, présent sur le site <http://mediathequesdupaysdejosselin.c3rb.org/>.

Il devra être anonyme (pas de nom d'auteur dans la nouvelle ou au bas de celle-ci).

Les textes seront collectés par l'agent de la médiathèque « Yvonig Gicquel » qui les transmettra au jury sans lui préciser son auteur et/ou son expéditeur.

Article 5 – Les textes des lauréats seront choisis par un **jury** composé de 7 membres de l'atelier d'écriture de Josselin "*L'atelier des mots vagabonds*".

Article 6 - Le concours donnera lieu à l'attribution de trois prix :

- 1^{er} : Prix du jury : Prix d'une valeur de 150 €,
- 2^{ème} : Prix Bretagne : Prix d'une valeur de 100 €, (attribué à un résident des départements 22, 29, 35, 44, 56 n'ayant pas reçu le prix du jury)
- 3^{ème} : Prix du Morbihan : Prix d'une valeur de 50 €, (attribué à un résident du département, n'ayant pas reçu le prix du jury, ni le prix Bretagne)

Article 7 – Le **palmarès** du concours sera dévoilé au cours du premier semestre 2025.

Les résultats seront communiqués sur le site mediathequesdupaysdejosselin.c3rb.org

Les gagnants seront avertis par courriel à l'issue des délibérations du jury, pour une remise des prix début juin 2025.

Article 8 - Les organisateurs se réservent le droit de **prolonger ou d'annuler le concours.**

A noter que Le jury décrètera la clôture par anticipation si le nombre de nouvelles (Total jeunesse et adultes) atteint le nombre de 200.

Article 9 - La participation au concours implique la **pleine adhésion au présent règlement** et l'acceptation des décisions du jury qui sont sans appel. Elle implique aussi la cession gratuite par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication éventuelle de leur texte sous forme de recueil et leur diffusion dans le bulletin municipal de Josselin

Article 10– Informatique et libertés

Les informations recueillies par la collectivité de Josselin font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription au jeu concours. Ce traitement nécessite votre consentement, et les informations seront conservées pendant toute la durée du concours. La réponse aux informations demandées est facultative. Le destinataire est la médiathèque de Josselin auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@cdg56.fr ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.

* Quelques rappels :

- Les règles d'orthographe, grammaire, ponctuation, syntaxe, conjugaison... doivent être respectées.
- La nouvelle n'est ni un récit, ni un conte : il y a peu de dialogues, le nombre de personnages et de lieux est restreint.
- Il convient d'éviter des erreurs historiques ou de vraisemblance qui rendent l'ensemble non cohérent.
- La durée de l'action s'étale sur un laps de temps assez court, le rythme est rapide et concis. Il écarte les longs développements psychologiques ou philosophiques.
- La chute (ouverte ou fermée) est surprenante et cohérente.